



REUNION du 07 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, 07 septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain PICHAT, Maire.

Présents : M. PICHAT Alain, M. MANDRAND Robert, Mme ODET Georgette, M. MINJARD Claude, Mme MIGUET Arlette, M. BOYET Yves, Mme CLEMENT Hélène, M. SERMET Patrick, Mme SEGADO Agathe, M. VERRIER Florent, M. BARDIN Alain et Mme NUEL Isabelle.

Excusées : Mme HENNER Nathalie, Mme COURT Martine.

Absent : M. CHAPELIN Gilbert.

Mise à la signature du compte-rendu du 06 juillet 2018.

ORDRE DU JOUR

I. Panneau d'informations

Deux personnes du Comité des fêtes : M. Laurent BARRET et Mme Edith LAZARTIGUES nous ont rapporté des renseignements concernant la location d'un panneau d'informations.

Le coût locatif est de : 223 € TTC par mois, main d'œuvre et entretien inclus.

Le coût de la carte DATA (abonnement) s'élève à 24 €/ mois.

Le coût total s'élève donc à : 2 964 € /an.

A cela s'ajoute le coût des travaux d'installation : 2 500 € correspondant à la participation du Comité des fêtes.

Le coût de la location est plus élevé que celui de l'achat.

Aussi, la Mairie se renseignera auprès des communes environnantes qui sont équipées d'un panneau d'information pour connaître les frais de fonctionnement.

II. Délibérations

1) **Projet d'installation d'une main-courante derrière les cages du stade et demande de subventions.**

Monsieur le Maire rappelle que la Fédération Départementale de Football a indiqué que pour obtenir le renouvellement de l'homologation du stade, il convenait de rajouter une main-courante derrière les cages de Foot.

Le stade de Football est utilisé par l'U.S.B.R. qui compte 200 licenciés.

Il indique que des devis ont été sollicités auprès des entreprises :

- **ESPACS, pour un coût de 9 900 € H.T.**
- **Clôtures PIOTIN pour un montant de 8 142 € H.T.**

Il précise qu'il est possible de solliciter une dotation auprès du Département au titre de la sécurisation d'une installation sportive, et également auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur en lien avec le District)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, EMET UN AVIS FAVORABLE pour la sollicitation d'une subvention du Département au titre de la sécurisation d'une installation sportive, et également auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur.

2) **Montant des subventions attribuées aux associations pour la saison 2018 - 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018.

La commission sport et relations avec les associations fait les propositions suivantes :

JP PH YB PS AB IN AN. P.O

07/09/2018

Nom de l'association	Montant de la subvention
ACCA	100 €
AFIPAEIM	100 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	100 €
Association Patrimoine Art et Culture	100 €
ASTER	100 €
CLUB BASKET-BALL	350 €
CLUB DE BADMINTON	200 €
CLUB DE COUNTRY	250 €
CLUB DE FOOTBALL	340 €
CLUB DE FOOTBALL (budget essence tondeuse)	420 €
CLUB DE FOOTBALL (tonte du stade + entretien espace verts OVALIE)	950 €
CLUB DE L'ESPOIR	100 €
COMITE DES FETES	200 €
LES MEMOIRES DE BONNEVAUX	45 €
SOU DES ECOLES ou COPERATIVE SCOLAIRE	1000 €
Flash'Danse	400 €
TOTAL	4755 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de valider les propositions de la commission sport et relations avec les associations, et
AUTORISE Monsieur le maire à émettre les mandats correspondants au compte **6574** (subvention de fonctionnement personnes de droit privé).

III. Informations diverses

1) **Projet de création d'une résidence autonomie sur Eyzin-Pinet**

Un terrain avait été acheté par la commune d'Eyzin-Pinet, en 2014, dans la continuité du centre-bourg, en vue d'y créer, un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), programmé au schéma d'autonomie de l'Isère.

L'Agence Régionale de Santé n'ayant plus de crédits, c'est vers une résidence autonomie que le Département de l'Isère se tourne, en lançant une étude de marché.

Beauvoir a répondu positivement.

2) **Travaux à effectuer**

- **Mur au Colombier :**

Devis de l'entreprise DUSSAULT : 15 090, 00 € T.T.C.

Devis de l'entreprise RIBEIRO : 15 159, 10 € T.T.C.

Le travail sera confié à l'entreprise DUSSAULT.

- Mur de l'Eglise :

- Devis de l'entreprise DUSSAULT : 10 728, 00 € T.T.C.

- Devis de l'entreprise RIBEIRO : 9 048, 00 € T.T.C.

C'est l'entreprise RIBEIRO qui fera le travail.

3) **Travaux de voirie**

Le bi-couche prévu est en cours d'exécution.

R PTH YB PS AB^{2/3} IN FM GO

Nous allons engager l'entreprise SIMON de Ste Anne-sur-Gervonde pour couper les branches au-dessus des chemins avec un lamier à 7 ou 8 m de hauteur.

Ce travail se fera du 17 au 21 septembre, les branchages seront enlevés bénévolement par la commission voirie avec leur matériel personnel.

4) Syndicat des 4 Vallées

Les techniciens de rivières ont été reçus par M. Robert MANDRAND et M. Yves BOYET, délégués de la Commune au Syndicat des 4 Vallées et M. Christian PICHAT, voisin de l'Amballon.

Les techniciens ont donné leur accord à la Mairie pour enlever les branchages qui encombrant le lit de la rivière et les abords.

IV. Urbanisme

- **Demandes de déclarations préalables**

De M. GAMBART Stéphane - 578 chemin du Bagnoud - Section ZE N° 38

Pour l'extension d'une maison existante.

De M. BARREZ Bernard - 56 Impasse des Peytières - Section AH N° 09

Pour la rénovation d'une toiture

De TDF SAS - La fontaine - Section ZC N° 108

Pour l'implantation d'une antenne téléphonie mobile

EDF – ENR SOLAIRE pour CHENAVER - 36 chemin sous Bourassagne - Section AH N° 367

Pour la pose de panneaux photovoltaïques

De M. JUNG Hervé - 277 A chemin des Granges - Section AL N°342

Pour la construction d'un abri à bois

De M. LAVENTURE DARIVAL Michel - 523 chemin des granges - Section AL N° 231

Pour la création d'une baie vitrée et le remplacement d'une fenêtre.

- **Demande de permis de construire**

De M. LETY Guillaume - 287 chemin des seiglières - Section ZA n° 118

pour la construction d'un garage

De M. LARDIERE Pascal - 438 chemin de bagnoud - Section ZE n° 87

Pour la construction d'une maison individuelle.

V. Informations concernant le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Ce fonds est une enveloppe issue du prélèvement d'une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes riches pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2017, nous avons touché 9 809 €.

En 2018, nous devrions toucher 9 738 €.

VI. **PLU**

Notre PLU a été approuvé pour la communauté de communes de Bièvre Isère le 10 juillet dernier. Les informations ont été affichées comme prévues, et le dossier est consultable en Mairie.

